Image not found or type unknown

Intimidation suite arrêt maladie

Par **Weislinger Johnny**, le **24/02/2017** à **11:15**

Bonjour,

Cela fait 17 ans que je travaille dans la même entreprise en CDI. La semaine passée, je suis allé voir mon médecin traitant qui m'a prescrit un arrêt maladie pour une sciatique (toujours pas soignée). J'ai repris le travail hier (1 semaine d'arrêt) et, tout de suite j'ai été convoqué chez mon supérieur direct qui m'a bien fait comprendre que la prochaine fois, se sera un entretien avec le GC puis avec le TC.

Quels sont mes droits, mes recours suite à cette intimidation ?

Merci.

Par **P.M.**, le **24/02/2017** à **11:35**

Bonjour,
A moins que ces personnes aient des compétences médicales reconnues, je ne vois pas ce que cet entretien pourrait valoir mais sauf de demander une confirmation écrite de ce qui vous a été dit, je ne vois pas non plus ce que vous pourriez faire et exercer comme recours en dehors d'alerter les Représentants du Personnel...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés